

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES SENIORS

Règlement du niveau départemental

DOCUMENTS DE REFERENCE

Rèlements fédéraux en vigueur (administratifs et sportifs).

RAPPELS :

- Une rencontre ne peut être reportée que par décision de la commission sportive départementale après demande d'un club et acceptation du club adverse.
- Les benjamins peuvent participer à ce championnat par équipes **sous la responsabilité des parents et dirigeants de Club**. Les Poussins ne peuvent pas y participer.
- Pour les équipes à 4 joueurs, un même joueur ne pourra pas faire les 2 doubles.
- Pour les équipes à 4 joueurs, l'absence d'un joueur est acceptée. La première absence est sanctionnée par un avertissement et les autres absences entraîneront l'application d'une amende facturée au club.
- Une équipe de 4 joueurs ne peut comporter qu'un seul joueur étranger **hors CEE**.
- **Le nombre de joueurs mutés est illimité.**
- Les retards sont régis par les règlements sportifs fédéraux article II. 117
- Les forfaits sont régis par les règlements sportifs fédéraux article II. 118
- Les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin (rèlements sportifs fédéraux article II. 601.3)
- Une dérogation peut être accordée par la commission sportive de l'échelon concerné pour autoriser les joueuses à participer aux championnats Masculin et au championnat Féminin, à condition que les rencontres ne se déroulent pas à la même date (date réelle ou date figurant au dernier calendrier publié) dérogation qui peut être renouvelable chaque saison (rèlements sportifs fédéraux article II. 112-3)
- Si une association a son équipe première au niveau pré régional, elle doit pouvoir présenter un JA1 licencié à l'association et pouvant officier 7 fois (*au maximum*) pendant la saison.
- Une association ne peut disposer que d'une seule équipe par poule au maximum, sauf dans la dernière division départementale.
- Les inscriptions se font sur SPID MONCLUB.

INTEGRATION DE NOUVELLES EQUIPES :

Toute nouvelle équipe inscrite pour le championnat débutera la phase dans la division la plus basse du championnat.

Toutefois un nouveau club possédant quatre joueurs dont la moyenne des points est équivalente à la moyenne des points des joueurs évoluant dans une division, peut prétendre à être inscrit dans cette division dans la mesure où une place est libérée par le non réengagement d'une équipe.

FORMULE DU CHAMPIONNAT :

- Date officielle des rencontres le vendredi soir à 20h
Une dérogation pourra être donnée par la commission sportive pour un changement d'heure et de jour sur demande du club justifiant ce changement, soit pour la totalité du championnat soit pour une seule rencontre. Ce changement ne pourra concerner que le jeudi ou le mercredi précédant la rencontre. L'horaire de début des rencontres ne pourra pas être fixé avant à 19h30.
- 14 parties : la formule est : double1, double 2, AW, BX, CY, DZ, AX, BW, DY, CZ, AY, CW, DX, BZ.
- La composition des doubles est libre.
- Le meilleur joueur de l'équipe doit se positionner en A ou en Y suivant le tirage au sort de son équipe.
- Les rencontres se déroulent sur 2 tables
- Toutes les parties se jouent
- 14 journées - 2 phases identiques avec montées et descentes à chaque phase.
 - PRE REGIONALE : 2 poules de 8 équipes à 4 joueurs.
 - DEPARTEMENTALE 1 : 2 poules de 8 équipes à 4 joueurs
 - **DEPARTEMENTALE 2 : 4 poules de 8 équipes à 4 joueurs**
 - DEPARTEMENTALE 3 : 4 poules de 8 équipes à 4 joueurs
 - DEPARTEMENTALE 4 : reliquat en poules de 8 équipes à 4 joueurs**En fonction du nombre total d'équipes engagées et pour maintenir l'intérêt sportif de la dernière division départementale, la commission sportive pourra réduire à 7 le nombre d'équipes par poule dans les divisions à 4 poules.**
- Les sanctions liées aux forfaits, équipes incomplètes, défaut de licence, etc. prévues aux règlements fédéraux sont applicables
- Tous les tarifs sont décidés chaque année par l'Assemblée Générale ordinaire du C.D.A.M.

PRE REGIONALE :

Constituée de 2 poules de 8 équipes provenant des équipes non maintenues en R3 pour la phase précédente, des 4 montants de D1 de la phase précédente et complétée par ordre de classement des équipes de Pré régionale de la phase écoulée.

A chaque phase, il est prévu 2 montées en R3 par poule. Toutefois, en application de l'article II.115.2 des règlements sportifs fédéraux concernant les équipes se désistant pour la montée, il est possible que le nombre de montées en R3 soit inférieur à quatre avec les conséquences qui en découlent pour le maintien des autres équipes en Pré-Régionale.

Les descentes sont fonction de celles du niveau régional.

DEPARTEMENTALE 1 :

Constituée de 2 poules de 8 équipes provenant des équipes non maintenues en Pré régionale pour la phase précédente, des 4 montants de D2 de la phase précédente et complétée par ordre de classement des équipes de Départementale 1 de la phase écoulée.

A chaque phase, il y a 2 montées en Pré Régionale par poule.

Les descentes sont fonction de celles du niveau régional.

DEPARTEMENTALE 2 :

Constituée de 4 poules de 8 équipes provenant des équipes non maintenues en Départementale 1 pour la phase précédente, des 8 montants de D3 de la phase précédente et complétée par ordre de classement des équipes de Départementale 2 de la phase écoulée.

A chaque phase il y a 1 montée en D1 par poule.

Les descentes sont fonction de celles du niveau régional.

DEPARTEMENTALE 3 :

Constituée de 4 poules de 8 équipes provenant des équipes non maintenues en Départementale 2 pour la phase précédente, des montants de D4 de la phase précédente et complétée par ordre de classement des équipes de Départementale 3 de la phase écoulée.

A chaque phase, il y a 2 montées en D2 par poule.

Les descentes sont fonction de celles du niveau régional.

DEPARTEMENTALE 4 :

Constituée en poules (*au maximum 4*) avec toutes les équipes non retenues à un niveau supérieur ou nouvellement inscrites.

A chaque phase, il y a 4 montées en D3.

- Les premiers de chaque poule s'il y a 4 poules,
- Les premiers et le ou les meilleurs seconds dans le cas où il y aurait moins de 4 poules.

BALLES

Les balles en plastique sont obligatoires et fournies par le club recevant.

ATTRIBUTION DES TITRES

A l'issue des poules de la deuxième phase, une journée des titres est organisée octroyant le titre de champion départemental par équipe de chaque division. Cette journée est généralement programmée un dimanche.

Seules les équipes terminant premières de leur poule de la deuxième phase sont qualifiées.

- Pour les divisions composées de 2 poules, le titre est accordé au vainqueur de la rencontre opposant le premier de chaque poule.
- Pour les divisions composées de 4 poules (D3 et potentiellement D4), des ½ finales, poule 1 contre poule 4 et poule 2 contre poule 3 sont organisées le matin.
- Si la D4 est composée de 3 poules, les vainqueurs de poule s'opposeront deux à deux dans une formule à une poule de 3 équipes.

Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ayant participé, dans la deuxième phase, à, au moins deux rencontres dans cette équipe, ou deux rencontres dans une équipe de numéro supérieur et qualifiés pour cette équipe (article II. 125 des règlements sportifs fédéraux).

Lors de la journée des titres, les balles en plastique sont fournies par les équipes participantes.

DESTINATION DES RESULTATS

La première feuille de rencontre (jaune) doit être adressée par courrier rapide, le jour de la rencontre ou au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (le cachet de la poste faisant foi) au responsable du championnat sous peine d'amende.

En outre, les résultats et les feuilles de rencontre doivent obligatoirement être saisis sur le site FFTT, le soir ou le lendemain de la rencontre.

En cas de non-respect de cette clause, l'association se verra imputée d'une amende identique à celles des retards d'expéditions des feuilles de rencontre. Le montant de cette amende est fixé dans les tarifs adoptés en Assemblée Générale ordinaire du C.D.A.M.

Toute association utilisant le logiciel GIRPE est dispensée d'expédition de feuille, à condition que la remontée de sa feuille soit faite.

La commission sportive départementale
sportive@cdamtt.com